

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 26
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 25
 VOTES - Pour : 25
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 28/02/2019

Présenté par le Maire ,
 A Serres-Castet, le 07/03/2019
 le Maire ,



Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 A Serres-Castet, le 07/03/2019
 Le Maire s'est retiré au
 moment du vote .

Les membres du Conseil Municipal,

Martine BORGUETE
 Jocelyne BOBESSON
 Philippe DUVIENAU
 Cécile LANGINIER
 Laurence BERNADAS
 Nathalie DELUGA
 Isabel MENDEZ
 Sandrine CASTERES
 Dominique LYDIE
 Tugdual KAT
 DEGANS Sandra
 Gerard Lalande
 Didier COUSSO-PARGADE
 Fabien Salis
 Jean-Luc SODANICOU
 Chloéde CATARCADE
 Jean-Pierre MIMABUE
 Henri TOUNOU
 Arthur LITRELLADE
 Xavier LEBLANC
 Alain FORCANS
 Frédéric CHABÉ

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
 ___/___/___, et de la publication le ___/___/___

A Serres-Castet, le ___/___/___

Note de synthèse sur le budget annexe du lotissement « Le Carros »

Le budget annexe de l'opération du lotissement « Le Carros » a été créé par délibération du conseil municipal en séance du 7 juin 2018.

La création de ce budget annexe a pour but de regrouper toutes les dépenses et recettes relatives à cette opération et de définir l'incidence de cette opération sur le budget principal, au moment de sa clôture. Il s'agit de déterminer si l'opération s'achèvera par un excédent ou un déficit.

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de 26 646,25 €.

L'exécution du budget 2018 s'est traduite par le transfert du foncier appartenant au budget principal de la commune, pour sa valeur dans l'inventaire de ce budget, à hauteur de 448 560,36 €. Il s'agit d'une partie du foncier nécessaire à la réalisation de cette opération. En 2019, il sera nécessaire d'acquérir, auprès d'un propriétaire, le terrain d'assiette pour l'aménagement du bassin d'eaux pluviales, ainsi que d'une partie de la voirie.

Le financement du transfert de foncier a été réalisé par le versement du budget principal, d'une avance remboursable d'un montant équivalent à la valeur comptable du foncier (448 560,36 €). Cette avance a également été calibrée de manière à financer le coût estimatif des dépenses d'études et honoraires à réaliser en 2018 pour le lancement de l'opération, soit 49 000 €.

L'excédent 2018 provient du fait que sur ces 49 000 €, seuls 22 353,75 € ont été mandatés en raison de l'état d'avancement des études.

L'opération se poursuivra en 2019. L'excédent du compte administratif 2018 sera alors reporté en recettes de la section d'investissement pour 26 646,25 €.

Serres-Castet, le 7 mars 2019

Le Maire,



Jean-Yves Courrèges

Conseil municipal du jeudi 7 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 mars à 20h30, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée le jeudi 28 février 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Serres-Castet, sous la présidence de M. COURREGES Jean-Yves, Maire.

Conseillers en exercice : 26

PRESENTS : Mme BERNADAS Laurence, Mme BURGUETE Martine, Mme CASTERES Sandrine, M. CLABÉ Frédéric, M. COURREGES Jean-Yves, M. COUSSO PARGADE Didier, Mme DARMAILLACQ Lydie, Mme DEGANS Sandra, Mme DELUGA Nathalie, M. DUVIGNAU Philippe, M. FORGUES Alain, M. JOANCHICOY Jean-Luc, M. LALANDE Gérard, M. LALANNE Xavier, Mme LAMARCADE Clotilde, Mme LANGINIER Cécile, Mme LATEULADE Catherine, Mme MENDEZ Isabel, M. MIMIAGUE Jean-Pierre, M. MOUNOU Henri, Mme ROBESSON Jocelyne, M. SALIS Fabien, M. TUCOU Max

ABSENTS ou EXCUSES : M. BAYAUT Jean Marc par pouvoir à M. MOUNOU Henri, Mme CLERC Edith par pouvoir à Mme MENDEZ Isabel, M. ROUX Marc par pouvoir à M. FORGUES Alain

ASSISTAIT A LA SEANCE : M. LABORDE-RAYNA Philippe, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme DELUGA Nathalie

N° interne de l'acte : 2019/025-7

Bilan annuel 2018 des acquisitions et cessions immobilières du budget principal et du budget annexe du lotissement "Le Carros"

Rapporteur : M. COURREGES Jean-Yves et Mme BURGUETE Martine

Le Maire indique que conformément à la loi n°95-127 du 8 février 2005 relative aux marchés publics et délégations de service public, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2018, retracé au compte administratif auquel ce bilan est annexé.

Aussi, il présente à l'assemblée les mutations immobilières qui ont été effectuées durant l'année 2018.

Budget principal :

Pour ce qui concerne les dépenses y figure la somme de 250 328 euros qui concerne les mutations suivantes :

- Acquisition à M. Joaquim Sinisterra d'une bande de terre cadastrée section AO n°317 d'une superficie de 16 ca et section AO n°318 d'une superficie de 22 ca, au prix de 152 euros, pour améliorer la visibilité et sécuriser la circulation des véhicules dans le chemin Biray. Les frais d'acte notarié sont de 176 euros ;

- Acquisition à Mme Denise Lajus épouse Hauret de la parcelle bâtie cadastrée section AZ n°61 d'une superficie de 00 ha 20 a 02 ca au prix de 250 000 euros, pour acquérir le foncier nécessaire pour la réalisation de logements sociaux prévus à l'emplacement réservé G du Plan Local d'Urbanisme.

Pour ce qui concerne les recettes, y figure la somme de 453 025,47 €, qui correspond aux mutations suivantes :

- Cession des parcelles cadastrées section AO n°258 et 260 au profit du budget annexe du lotissement "Le Carros", suite à la création du lotissement du même nom au chemin Mulé, pour le prix de 448 560,36 €.
- Un caveau vendu à un administré au prix de 2 099,34 € HT.
- Un caveau vendu à un administré au prix de 2365,77 € HT.

Budget annexe du lotissement "Le Carros" :

Pour ce qui concerne les dépenses y figure la somme de 448 560,36 € qui concerne la mutation suivante :

- Acquisition des parcelles cadastrées section AO n°258 et 260, appartenant au budget principal de la commune, pour l'aménagement du lotissement, au prix de 448 560,36 €.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan 2018 des mutations immobilières présentées et précise qu'elles ont été conformes aux décisions prises pour ce qui les concerne chacune.

Résultats de vote :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



M. COURRÈGES Jean-Yves

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de SERRES-CASTET
Numéro de l'acte	2019-0025-7
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.1 - Acquisitions
Objet de l'acte	Bilan annuel 2018 des acquisitions et cessions immobilières du budget principal et du budget annexe du lotissement "Le Carros"
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-216405191-20190307-2019-0025-7-DE
Date de transmission de l'acte	12/03/2019
Date de réception de l'accuse de réception	12/03/2019